Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260520-D2026_05_12-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 05 – 12**
Décision du 20 mai 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **20 mai** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	13 mai 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 26 Votants : 31 (5 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Olivier BODIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Jean-Marc LEVEQUE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Bénédicte PINARD, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Sébastien COQUELIN, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Marie-Claude HELSENS, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Patricia CASSONNET, Dominique DENIEUL, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN.
Absents excusés	François BRISSIER (pouvoir à Ludovic LONCLE), Stéphanie DOUESSIN, Laëtitia MIRALLES (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD), Géraldine HARNOIS-MARTIN (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Emmanuel CASADO (pouvoir à Sébastien COQUELIN), Victor CORREIA (pouvoir à Marie-Claude HELSENS), Stéphane LENFANT, Lara BAKHOS.
Absents	Jean-Benoît DUFOUR
Secrétaire de séance	Patricia CASSONNET

Désignation d'un représentant auprès des bailleurs sociaux

Dominique DENIEUL indique que depuis la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, complétée par un décret d'application du 5 mai 2017, modifiant la composition des commissions d'attribution des logements locatifs sociaux, le Pays de Châteaugiron Communauté dispose d'une voix délibérative pour les logements attribués par les bailleurs sociaux sur son territoire.

Il convient donc de désigner 1 représentant pour siéger au sein de cette instance, auprès des 4 bailleurs sociaux (NEOTOA, AIGUILLON CONSTRUCTION, ESPACIL, SA HLM LES FOYERS) pour l'attribution des logements locatifs.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de désigner Jacky LECHABLE pour siéger auprès des bailleurs sociaux, pour l'attribution des logements locatifs.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

La Secrétaire de séance,

Patricia CASSONNET